



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Préambule – Rapport et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?

Il est rappelé ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat sur les orientations budgétaires.

Article L.2312-1 CGCT

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Article D.2312-3 CGCT

A- le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en

cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives : 1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 13 de la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

« I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

III. - L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant »

NB : les sanctions en cas de non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ne concernent que les collectivités parties prenantes aux « contrats de Cahors ».

Ce rapport est désormais transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre Il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville après l'adoption par le Conseil Municipal.

Outre ces éléments il est rappelé que le rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB) a pour objectifs d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires en matière de pression fiscale, d'endettement, d'épargne et d'évolution des recettes de l'Etat.

I. Contexte général : situation économique et sociale

1. Un contexte national de relance et de normalisation, sous réserve de nouvelle vague épidémique

L'année 2021 a de nouveau été imprégnée des conséquences sanitaires et économiques de la crise de la covid-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises.

C'est dans ce contexte que le Projet de Loi de finances pour 2022 a été bâti, le Ministre de l'Economie et des Finances le qualifiant ainsi de budget « de relance, d'investissement et de normalisation ».

En termes de normes, les modifications à attendre en 2022 s'avèrent plus faibles que les années précédentes, dans un contexte d'élections présidentielles et législatives à venir au printemps.

Afin de mettre en perspective les évolutions économiques à venir, voici quelques grandes tendances (sous réserve d'éventuelles nouvelles mesures sanitaires décidées au cours de l'année) :

- En matière de croissance du PIB, si l'activité a été marquée en 2020 par une chute d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre (-8,0 %), les exercices 2021 puis 2022 devraient marquer une reprise importante : + 6 % au moins en 2021, et + 4 % en 2022, d'après les estimations contenues dans le Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2022.

- En matière de finances publiques, le déficit public s'élèverait à 8,4 % du PIB à fin 2021, et à 4,8 % en 2022. S'agissant de la dette, elle atteindrait 115,6% du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 114 % à la fin 2022, selon le Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2022.

- En matière d'inflation, il est constaté une hausse importante des prix en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières en général. Les auteurs du Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2022 mettent en avant un chiffre de +1,5 % en 2021 (idem pour 2022, contre + 0,5% en 2020). Attention, il ne s'agit pas ici de l'IPCH utilisé notamment pour la revalorisation des valeurs locatives, qui devrait être bien plus élevé, voir ci-après.

- Enfin, en matière de chômage, la création massive d'emplois au premier semestre s'est traduite par un taux de 8,0 % au second trimestre 2021, soit 0,1 point de moins que fin 2019 avant le début de la crise épidémique. Selon les prévisions du Consensus Forecasts en date du 8 novembre 2021, le taux de chômage au sens du BIT pourrait s'établir à 7,9 % en 2021 et 7,8 % en 2022.

Conséquences de ce début de rétablissement sur le front économique, la part des dépenses publiques, qui devrait s'élever à près de 60 % en 2021, pourrait redescendre à 55,6 % du PIB en 2022. De la même manière, devrait être constatée, selon les chiffres du PLF pour 2022, une légère diminution du taux de prélèvements obligatoires, qui pourrait passer de 43,7 % du PIB en 2021 à 43,5 % en 2022.

Depuis le début de la crise de la covid-19, l'Etat français a multiplié les plans d'aides et de soutien en direction de nombreux publics touchés par les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie : prise en charge du chômage partiel, prêts garantis aux entreprises, dispositifs divers d'étalement de charges ont ainsi rythmé l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021.

Ces mesures palliatives qui revêtaient initialement un caractère d'urgence ont été accompagnées, dès septembre 2020, par l'annonce d'un plan de relance massif de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros financés par l'Union européenne, sur la période 2020 – 2022. Axé autour de trois axes principaux (compétitivité, écologie, cohésion sociale), le Gouvernement ambitionne d'en consommer 70 % des crédits d'ici à la fin 2021.

En plus de ce plan de relance de 100 milliards d'euros, le gouvernement entend désormais mettre en œuvre un nouveau plan, cette fois « d'investissement », doté de 34 milliards d'euros sur 5 ans dont 3,5 milliards d'euros ont été inscrits au PLF 2022 à l'occasion des discussions parlementaires. L'écologie et la transition économique sont au cœur de ce nouveau dispositif.

2. Un contexte local incertain, entre multiplication des mesures de soutien et réformes aux effets difficilement prévisibles

Les collectivités locales, en première ligne depuis le début de la crise sanitaire, évoluent depuis deux années dans un nouvel environnement normatif, financier et fiscal.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été mis en avant par l'Etat comme l'instrument privilégié permettant aux collectivités locales d'accompagner leurs entreprises et leurs grands projets d'investissement dans le cadre de la relance.

Les différents plans de soutien s'articulent notamment autour de la création de plusieurs dotations permettant la compensation de la perte de recettes de fonctionnement et/ou de capacité d'autofinancement des collectivités.

Quant aux différentes déclinaisons des plans de relance, elles sont le plus souvent intégrées au sein des dotations classiques d'investissement perçues par les collectivités, telles que la DSIL.

Mesures de soutien et de relance

Les différents dispositifs forment une enveloppe de 2,5 milliards d'euros :

- 950 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle en loi de finances rectificative pour 2020, bénéficiant principalement aux secteurs du bâtiment et des travaux publics ;
- 650 millions d'euros de DSIL en loi de finances initiale pour 2021, pour la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics (**101 700€ pour Livry-Gargan en 2021** au titre de l'aide à la relance construction durable);
- 300 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) en loi de finances initiales pour 2021, pour la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics ;
- 600 millions d'euros de dotation régionale d'investissement.

A la fin du mois d'octobre 2021, 98% des crédits sur la DSIL et la DSID avaient été engagés.

Le PLF pour 2022 acte d'un abondement supplémentaire de 337 millions d'euros au titre de la DSIL, afin de compléter le financement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Poursuite des réformes fiscales

Initiée bien avant le début de la crise sanitaire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par d'autres ressources atteint sa dernière phase. En 2022, parmi les contribuables qui s'acquittent encore de cet impôt, le dégrèvement atteindra 65 %. En 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les communes, la ressource de remplacement est constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale. Le taux qui a été voté en 2021 était donc, s'il n'y a pas eu de décision politique orientant vers une hausse ou une baisse de la pression fiscale, la somme des taux communaux et départementaux. Le même schéma devra s'appliquer pour 2022 et pour les années suivantes.

En 2022, les communes peuvent à nouveau délibérer en matière d'exonération et d'abattement au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2023, elles retrouveront l'ensemble de leurs prérogatives en matière d'exonération et de taux. C'est ainsi que les communes pourront à nouveau

faire varier, sous réserve du respect des nouvelles règles de lien entre les taux, les taux de la taxe d'habitation, uniquement « sur les résidences secondaires » et qu'elles pourront prendre des délibérations applicables en matière d'imposition des logements vacants.

Pour les EPCI à fiscalité propre, la ressource de remplacement est constituée par une fraction de TVA.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Selon les données INSEE actualisées, la revalorisation des valeurs locatives sera de 3,4% en 2022.

En matière d'évolution de la TVA pour 2022, le PLF anticipe une augmentation de 5,5 %, qui correspondrait alors à l'augmentation dont pourraient bénéficier les EPCI.

Il convient également de souligner que les ressources perdues par les collectivités au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE des établissements industriels continueront d'être compensées de manière dynamique par l'Etat.

Enfin, le Premier ministre a annoncé à l'occasion de l'ouverture du Congrès de l'Union sociale pour l'habitat le 28 septembre dernier, que l'Etat allait mettre en place au profit des collectivités locales concernées une compensation d'exonération fiscale de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficier les bailleurs sociaux. Cette compensation serait octroyée sur dix années, pour les logements sociaux dont les agréments auront été délivrés entre 2021 et 2026.

Autres évolutions à venir et points d'attention

- Population légale (INSEE) et population DGF

Pour rappel, les populations DGF sont issues des données INSEE de l'année N-3, à savoir que les dotations 2022 sont calculées sur la population 2019 disponibles mi-décembre. A Livry-Gargan, la population légale issue des recensements s'établit au 1^{er} janvier 2022 à 45 908 (+ 687 versus 2021) auxquels s'ajoutent les résidents secondaires pour calculer la population DGF à 46 101. Cette évolution de 1,5% impacte la DGF, la DSU et le FSRIF en 2022, mais avec un différé par rapport aux besoins générés en 2019.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population totale lissée	44 052	44 678	44 721	44 661	45 221	45 908	45 958
Résidences secondaires	131	140	155	181	193	193	193
Majoration places de caravanes*	0	0	0	0	0	0	0
Population DGF	44 183	44 818	44 876	44 842	45 414	46 101	46 151

- Dotation globale de fonctionnement

Les prochaines années devraient être marquées par les conséquences de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul de la DGF et des mécanismes de péréquation tels que le FPIC ou le FSRIF.

Pour Livry-Gargan, l'hypothèse retenue est une augmentation du FSRIF de 75 442€ soit de 2 950 811€ en 2021 à 3 026 253€ en 2022.

Le PLF pour 2022 intègre des évolutions notables sur les méthodes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des collectivités qui, combinées aux différentes réformes en cours, auront des effets importants sur les niveaux de dotations à percevoir.

Pour Livry-Gargan, l'hypothèse retenue est une perte de la Dotation Nationale de Péréquation en deux temps : perte de la part majoration (350 262€) et de 50% de la part principale (495 604€) en 2022 puis des 50% restant de part principale en 2023.

Toujours en matière de DGF, le PLF prévoit une enveloppe comparable à 2021 à périmètre constant. Comme les années précédentes, il est prévu d'écarter la dotation forfaitaire des communes afin de financer l'augmentation des enveloppes dédiées à la dotation de solidarité urbaine (DSU : + 95 millions d'euros) et à la dotation de solidarité rurale (DSR : + 95 millions d'euros). Toutefois, le seuil de l'écarterement est relevé de 75% à 85%. Ainsi les communes dont le potentiel fiscal rapporté à la population est inférieur à 85% de la moyenne ne sont plus concernées : ce sont près de 6 000 communes sur 22 000 contributrices en 2021 qui ne participeront plus à l'effort de péréquation. La DNP verrait son enveloppe inchangée pour la 8ème année consécutive.

Fonds de compensation pour la TVA

Le FCTVA verrait son enveloppe maintenue à 6,5 milliards d'euros.

Les dépenses relatives à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme ainsi qu'à la numérisation du cadastre retrouvent l'éligibilité au FCTVA, grâce à une disposition contenue dans la Loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet dernier.

Enfin, 2022 sera également la deuxième année de mise en œuvre de l'automatisation du traitement du fonds. Aussi, en 2022, les collectivités comme Livry-Gargan percevant le fonds un an après la dépense éligible seront donc concernées par l'automatisation, tout comme celles qui la perçoivent l'année même de la dépense.

Les relations avec l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Les compétences transférées en 2016, 2018 et 2019 et le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT)

En 2021, un audit financier de l'EPT réalisé par un cabinet externe a pointé une insuffisance de financement de 13,1M€ sur la période 2016-2020, essentiellement sur la compétence eaux pluviales (-9,8M€) et sur les fonctions support (-8M€ soit 7% du budget). Les excédents de recettes Ordures Ménagères viennent compenser partiellement les insuffisances.

Ces pertes cumulées sont mises en perspective des gains cumulés de FPIC pour les communes, résultant de l'intégration dans l'EPT (gain cumulé de 185k€ pour Livry-Gargan sur un total de 26,3M€ toutes communes confondues). La charge de FPIC pour Livry-Gargan était de 422k€ en 2015.

NB : le Budget Primitif 2021 était de 114,7M€ dont 100M€ en fonctionnement et 14,7M€ en investissement.

Suite à l'audit, les participations des villes pourraient être réétudiées pour financer les dépenses d'investissement d'eaux pluviales et celles de fonctionnement des compétences urbanisme, politique de la ville, mobilité, renouvellement urbain.

Pour Livry-Gargan, la revalorisation concerne les investissements d'eaux pluviales et la compétence urbanisme.

Il en résulterait des évolutions de 240 738€ en 2022 sur les bases antérieures, à savoir :

- une correction rétroactive sur 2020-2021 sur la compétence Urbanisme de 47 495€ en 2022.
- une contribution à la compétence Urbanisme de 22 350€ en 2022, puis chaque année.
- une contribution aux Eaux Pluviales de 170 893€ en 2022 puis chaque année sur la base d'une clef de répartition mètre linéaire.

Le budget 2022 devra donc se construire dans l'hypothèse des correctifs à venir, y compris avec une quote-part de fonctions support.

II. Les orientations pour 2022

Depuis deux années maintenant, la France fait face à une crise sanitaire sans précédent. Le fonctionnement des communes s'en trouve fortement impacté.

Malgré cette situation inédite, la Ville porte une vision à long terme et demeure concentrée sur la préservation de sa santé financière.

L'objectif de l'équipe municipale reste de développer l'investissement local sans pour autant déroger au principe de prudence budgétaire qui est le sien depuis 2014.

La ville entend maintenir un niveau d'endettement soutenable et respecter son engagement à ne pas augmenter la fiscalité. Cela conduit l'équipe municipale à être particulièrement attentive et innovante dans le financement de ses projets.

Les orientations budgétaires pour 2022 répondent aux attentes des Livryens en déterminant le bon équilibre entre les investissements du quotidien et les projets structurants qui doivent améliorer l'attractivité et l'image de Livry-Gargan.

Le programme plébiscité par les Livryens lors des dernières élections municipales constitue le fil conducteur des actions à mener.

Cette seconde année de mandature est marquée par le maintien d'un haut niveau d'investissement qui permet d'améliorer véritablement la qualité de vie des Livryens.

Cinq piliers sont au cœur de cette démarche :

- Favoriser la réussite scolaire et le bien être des jeunes,
- Préserver et améliorer le cadre de vie,
- Offrir des équipements culturels et sportifs de qualité,
- Consolider la politique de solidarité et de santé
- Moderniser la relation avec les habitants

D'autres projets sont évidemment menés dans le domaine de la sécurité, de l'accompagnement des seniors.

1. Favoriser la réussite scolaire et le bien-être des jeunes

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire sont indispensables. Face à une hausse constante des effectifs des élèves de moins de 15 ans, la ville attache une importance toute particulière à ce que chaque élève puisse étudier dans des conditions sereines.

Les travaux d'extension, de réagencement et de réhabilitation de groupe scolaire constituent le premier poste de dépense d'investissement.

Les trois projets phares initiés en 2021 poursuivent la construction ou l'agrandissement d'écoles. Le projet d'extension de l'école Vauban se poursuit avec une deuxième étape en 2022. L'Autorisation de

Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) votée est de 4.152.000€ dont 4.079.750€ à comptabiliser en 2022 (1.127.750€ disponibles sur CP 2021 + 2.952.000€ sur CP 2022).

L'agrandissement de l'école maternelle Bayard avec de nouvelles classes et des salles polyvalentes en est au stade de l'Avant-Projet Sommaire. L'AP/CP votée est de 2.120.000€ dont 2.068.675€ à comptabiliser en 2022 (548.675€ disponibles sur CP 2021 + 1.520.000€ sur CP 2022).

Le projet de nouvelle école sur le secteur Poudrerie a fait l'objet d'un concours d'architectes en 2021 à l'issue duquel un avant-projet sommaire est réalisé. L'AP/CP votée est de 6.270.000€ dont 1.460.591€ à comptabiliser en 2022 (400.591€ disponibles sur CP 2021 + 1.060.000€ sur CP 2022).

En parallèle, nous maintenons les dépenses sur les dotations par élève et continuerons de déployer le plan numérique engagé depuis plusieurs années à la hauteur de plus de 135k€. Dans le cadre de la situation sanitaire, la ville investira également pour des détecteurs de CO2.

Pour développer l'épanouissement de nos enfants, la ville renforcera l'offre de séjours et de mini-séjours afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de petits Livryens.

S'agissant du temps périscolaire, les accueils de loisirs ne sont pas en reste puisqu'une nouvelle structure ouvrira ses portes en 2022 avec le projet sur Vauban. D'autre part, les centres de loisirs travaillent sur la mise en place de projets pédagogiques en lien avec le développement durable, la citoyenneté, le sport et la culture.

En 2022, la politique jeunesse se voit renforcée grâce à une étude et une large concertation des livryens de 11 à 18 ans.

Deux animateurs supplémentaires sont d'ailleurs en cours de recrutement afin de développer de nouveaux dispositifs, de proposer un accompagnement plus adapté et ainsi d'offrir de nouvelles opportunités à chacun de nos jeunes. Ainsi, le dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) sera mis en place avec les collèges pour 7k€ subventionnés par le département.

Parallèlement, nous poursuivons nos efforts pour continuer à améliorer les actions déjà engagées notamment sur les formations BAFA, les Coup de Pouce Jeunesse...à hauteur de 30k€

Enfin, la petite enfance reste une thématique pour laquelle la Ville continue d'investir avec la réservation de 35 places en crèche en année pleine (322k€) pour élargir l'offre de berceaux.

Ainsi de nombreux projets pédagogiques en lien avec l'éveil et le bien-être de nos jeunes enfants sont mis en place dans nos structures comme la démarche SNOZELEN. L'application de la loi Egalim en faveur de l'alimentation des petits Livryens se poursuit avec la mise en place de circuits-courts et de produits bio dans nos structures petite enfance.

L'achèvement, de la création du "

Jardin des Sens" et du "Jardin du Pavillon Raymond Meyer" contribueront également à l'amélioration continue des conditions d'accueil.

La réhabilitation et l'entretien des bâtiments scolaires et des crèches verront près de 420.000€ fléchés sur cet objectif.

Aussi, comme depuis 7 ans et pour être toujours dans l'anticipation, des frais d'études sont inscrits (100k€) pour travailler à l'implantation d'une future école.

2. Préserver et améliorer le cadre de Vie

Parce que l'amélioration du cadre de vie est un axe prioritaire de l'action municipale et une attente largement exprimée par les Livryens, la ville continue d'investir.

La commune poursuit un programme dynamique de rénovation et de réaménagement des espaces publics avec une volonté d'investissement de plus de 2M€.

D'autre part, l'aménagement du boulevard de Chanzy se poursuivra avec l'installation d'arches et de jardinières en partenariat avec la ville des Pavillons-sous-Bois à hauteur de 150k€.

Dans le cadre des réfections de voirie, la commune maintient son plan d'amélioration et de modernisation de l'éclairage public. Cela passe par le remplacement des sources lumineuses actuelles par des appareils LEDS à hauteur de 250k€.

De la même manière, la ville structure son plan vélo afin de faciliter les déplacements doux sur l'ensemble du territoire communal.

Cette action fait partie intégrante de l'Agenda 21 "Horizon 2030" adopté en 2021. Concrètement, celui-ci repose sur des principes de préservation de l'environnement, de solidarité et de croissance économique durable. Des études seront menées pour l'Atlas de la Biodiversité Communale dans le cadre de l'agenda 21 Horizon 2030 afin de sensibiliser et communiquer sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces verts.

Le développement de projets urbains paysager ne sera pas en reste avec l'aménagement des berges autour du Lac de Sévigné. Celui-ci verra une opération de réhabilitation et d'aménagement du site commencer par une opération de curage (350k€) et des études préalables (105k€).

La ville, en lien avec l'Etablissement Public Territorial, met en place un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement de Copropriétés (POPAC) pour accompagner les copropriétés en difficultés. Le service accentuera ses visites sur l'habitat public et privé, afin d'initier des procédures auprès de l'Autorité Régionale de Santé (ARS) et de développer les contrôles dans les commerces alimentaires.

Par ailleurs, en 2022 au-delà du plan propreté, la ville concentre son action sur la sensibilisation des Livryens à la propreté urbaine et au respect des espaces verts.

La Ville continue de renforcer la sécurité des Livryens et de son territoire.

Afin d'intensifier les missions de lutte contre les incivilités, les cambriolages et le trafic de stupéfiants, la police municipale continue d'optimiser son organisation en s'adaptant aux évolutions du contexte locale.

Elle mise sur les nouvelles technologies et notamment l'extension de son réseau de vidéo-surveillance. En 2022, Le programme d'équipement en caméras vidéo sera étendu de 10 caméras (250k€) et une nouvelle boucle de fibre optique sera déployée pour sécuriser les communications (240k€) vers la Police Municipale.

3. Offrir des équipements culturels et sportifs de qualité

Malgré une année difficile, la culture s'ouvre à tous les Livryens grâce à une programmation diversifiée et résolument tournée vers le public. Nous souhaitons que la culture puisse investir l'espace public et aller à la rencontre des Livryens : dans les parcs ou encore les établissements scolaires.

Cette politique sera renforcée en 2022 par l'implantation d'une micro-folie au Centre Culturel Cinéma Yves Montand à hauteur de 72k€. Cet équipement donnera accès à une plateforme culturelle et un musée numérique.

Dans le cadre de la création d'une nouvelle médiathèque répondant ainsi à une ville de 45000 habitants, des études seront réalisées pour 100k€.

L'amélioration des établissements sportifs sera également un point central de notre politique d'investissement.

Dans le cadre de la préparation de la Coupe du Monde de Rugby qui se tiendra en 2023 et des Jeux Olympiques 2024, la Ville a engagé un vaste plan de rénovation et de modernisation de ses infrastructures sportives.

La Ville réalisera également un nouveau terrain synthétique pour 1.2M€ et un espace de work-out au Parc Lefèbvre pour 60k€. La ville mettra en œuvre la réfection du sol du gymnase Zami (190k€) et l'installation d'une nouvelle base vie et de vestiaires au stade Bérégovoy (250k€).

4. Consolider sa politique de solidarité et de santé

Depuis 2014, les politiques locales de solidarité ont pour objectif de favoriser la cohésion sociale et de permettre à chacun quel que soit ses moyens de s'épanouir. Les actions de la commune portent sur la santé, le handicap, la solidarité ou les séniors.

En effet, la ville s'engage en faveur du développement de l'offre de soin proposée aux Livryens grâce au Centre Municipal de Santé "Simone Veil". Pour ce faire, elle procédera au recrutement de nouveaux médecins généralistes mais également de spécialistes comme des dentistes ou encore d'une chargée de mission santé publique. Mais pour terminer la rénovation de cet équipement, la rénovation de l'aile droite sera prévue pour 166k€.

La mission Handicap étend quant à elle son dispositif Atelier Passerelle Handicap afin qu'il soit accessible aux livryens âgés de 12 à 17 ans en rupture d'accueil en milieu ordinaire ou en infrastructure spécialisée. La ville voulant mener des actions fortes sur le Handicap, des études seront lancées pour aménager un nouveau lieu en Maison du Handicap afin de permettre à l'IME de s'installer dans des locaux adaptés. Ce projet fera l'objet d'une approche conjointe avec les services de l'Etat pour garantir un financement sur le long terme. 500k€ d'études préalables et de maîtrise d'œuvre seront inscrits pour démarrer ce beau projet.

Le Centre Communal d'Action Sociale voit son budget s'accroître afin de faire face à la hausse des demandes formulées par les Livryens les plus fragiles. Des actions fortes seront menées sur la lutte contre les violences faites aux femmes (20k€) en collaboration avec le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

La politique Séniors poursuit sa refonte afin de s'adapter aux nouveaux modes de vie et aux attentes de nos aînés. Les séniors seront accompagnés dans le maintien de leur autonomie grâce à un renforcement du service de maintien à domicile. L'animation reste un axe fort afin de dynamiser les liens intergénérationnels et de développer la convivialité.

5. Renforcer la relation avec les habitants

Dans le contexte actuel d'attaques informatiques envers les collectivités, il apparaît nécessaire de garantir l'intégrité des systèmes. Un audit sera réalisé pour 110k€ et devrait conduire à des

investissements sur la sécurité dans les exercices budgétaires futurs (normalement entre 5% et 10% du budget informatique par an).

Par ailleurs, comme préalable aux actions qui seront menées concernant la sécurité, la modernisation et la mise en place de nouvelles solutions informatiques, le changement de l'infrastructure de serveurs et de sauvegarde est nécessaire pour redonner de l'espace disque. Ce sont 272k€ de licences et logiciels et 314k€ de matériels qui sont prévus.

Les services municipaux seront dotés d'équipements informatiques pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques et pour mettre en place une Gestion de la Relation Usagers, projet initié en 2021 par une phase préparatoire.

6. Conclusion

Dans ce contexte économique général, la municipalité propose de continuer à suivre une trajectoire de gestion rigoureuse des deniers publics et de développement de sa capacité à investir, tout en assurant le financement de ses priorités.

La commune continuera également d'assurer un rôle majeur dans la gestion de la crise sanitaire.

La ville réaffirme son engagement de ne pas augmenter les impôts en 2022.

En dépenses, le respect de cet engagement passe par l'optimisation de la qualité du service rendu et le recours à de nouvelles sources de financement. Ainsi la recherche de subventions est devenue une démarche qui accompagne chaque projet d'envergure.

III. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

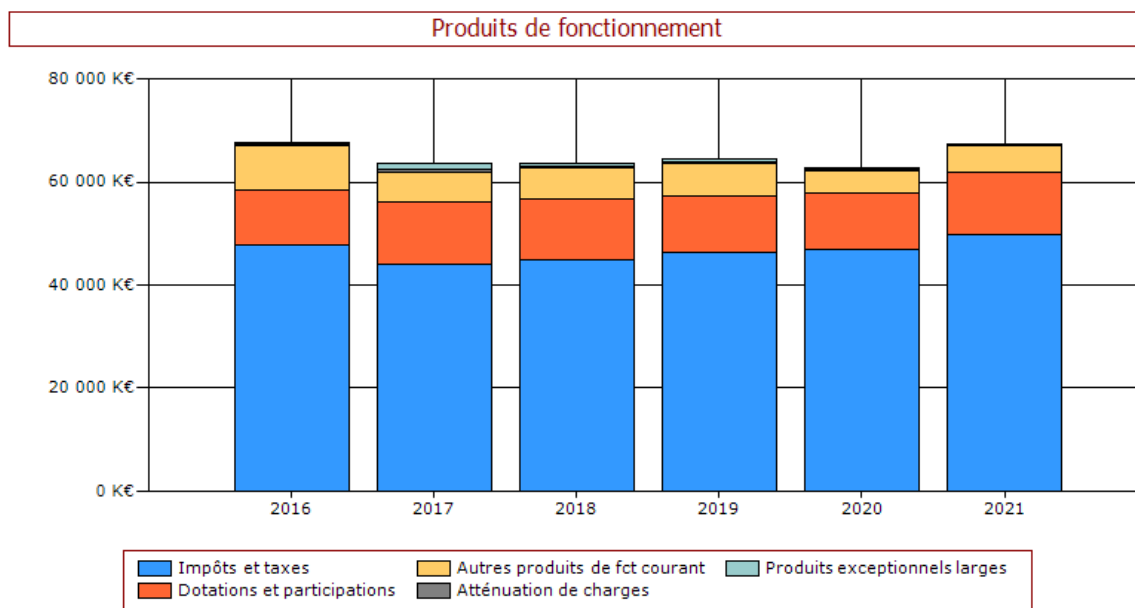
1. Evolution des recettes de fonctionnement et d'investissement

VIII. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

VIII.1 - Montant des produits de fonctionnement

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits fct courant stricts	67 238	61 950	62 900	63 638	62 338	67 043
Impôts et taxes	47 810	44 147	45 010	46 486	46 847	49 704
Contributions directes	32 220	32 369	32 801	33 512	33 830	35 960
Dotation communautaire reçue	6 942	6 976	6 977	7 219	7 338	7 098
AC reçue	6 942	6 976	6 977	7 219	7 098	7 098
DSC reçue	0	0	0	0	241	0
Taxe Gemapi	0	0	0	0	0	0
Attributions FPIC / FSRIF	2 053	2 165	2 445	2 445	2 712	2 951
Solde impôts et taxes	6 595	2 638	2 787	3 310	2 967	3 695
Dotations et participations	10 718	11 875	11 711	10 839	11 085	12 266
DGF	5 549	6 450	6 615	5 884	5 451	6 925
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	790	1 021	1 045	1 125	1 194	83
Compensations pertes bases	0	0	0	0	0	0
FCTVA fct		0	51	51	36	78
Dotation COVID					0	189
Solde participations diverses	4 379	4 404	3 999	3 779	4 404	4 991
Autres produits fct courant	8 710	5 928	6 178	6 313	4 406	5 073
Produits des services	7 707	5 241	5 633	5 792	4 014	4 765
Travaux en régie	252	299	173	201	192	150
Produits de gestion	750	388	372	320	200	158
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	375	434	210	351	330	235
PROD. FCT COURANT	67 613	62 385	63 109	63 989	62 668	67 278
Produits exceptionnels larges *	140	1 158	462	394	232	202
PROD. DE FONCTIONNEMENT	67 753	63 543	63 571	64 382	62 900	67 480

* y compris les produits financiers divers (76 - 762)



1.1 Fiscalité (chapitre 73 – Impôts et taxes)

Principales Recettes fiscales	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Est. 2021	Bud 2022
Contributions directes + Produit fiscal suppl.	32 220 123	32 368 612	32 801 078	33 512 153	33 830 249	35 548 097	36 272 570
Attribution de Compensation (AC)	6 942 110	6 975 648	6 976 517	7 218 683	7 097 600	7 097 600	7 097 600
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)					240 520		
Fonds de Solidarité Région IDF (FSRIF)	2 052 641	2 165 192	2 445 069	2 444 858	2 712 028	2 950 811	3 026 253
Droits de voirie	90 889	74 342	159 462	412 515	236 383	425 361	450 000
Taxe sur Consommation d'Electricité (TCFE)	682 714	687 219	665 143	669 456	665 457	675 000	675 000
Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation	1 540 895	1 639 399	1 714 503	1 956 119	1 763 667	2 278 039	2 200 000
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	105 555	104 654	139 937	165 062	171 376	193 219	199 000
Total	43 634 927	44 015 066	44 901 709	46 378 846	46 717 280	49 168 127	49 920 423

Concernant les Contributions directes, une conséquence de la réforme de la TH est que Livry-Gargan fait partie des 34 communes sous-compensées, sur les 40 de Seine Saint-Denis. Le coefficient correcteur de 0,5019 génère un ajustement de 11 589 747€ en 2021 et de 11 810 964€ estimé en 2022 (+221 217€). Ce montant s'ajoute aux contributions de la Taxe Foncière.

Autre conséquence, les produits fiscaux supplémentaires perçus en N+1 voire N+2 sur des rôles supplémentaires de Taxe Habitation disparaissent.

Les hypothèses retenues en matière d'évolution des bases de fiscalité locale.

- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de +3% (l'estimation la plus récente fait état d'une augmentation de +3,4 % pour 2022) ;
- une évolution « physique » des bases brutes de locaux d'habitation estimée à +0,5% pour le Foncier Bâti.

Les orientations envisagées en matière de vote des taux :

Aucune hausse des taux communaux n'est inscrite dans le budget.

Le FSRIF augmenterait de 75 442€ de 2 950 811€ en 2021 à 3 026 253€ en 2022 en raison de l'augmentation de population et du rang lié à l'évolution du potentiel fiscal.

L'Attribution de compensation en provenance de la MGP reste à 7 097 600€.

La dernière Dotation de solidarité communautaire date de 2020 à titre d'aide exceptionnelle COVID.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation sont montées à un niveau inégalé en 2021 avec 2,3M€ en raison de la bonne tenue du marché immobilier. Le budget 2022 sera projeté sur un niveau quasi-équivalent à 2,2M€.

Les droits de voirie sont repartis à la hausse en deuxième partie d'année 2021 en raison de la reprise d'activité des entreprises pour atteindre 425k€. La tendance projetée devrait permettre d'atteindre les 450k€ en 2022.

1.2 Concours de l'Etat (chapitre 74 - Dotations et participations)

Recettes de Dotations d'Etat	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Est. 2021	Bud 2022
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	6 214 646	5 273 026	4 794 311	4 800 856	4 797 019	4 861 641	4 939 366
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	354 104	455 373	523 921	584 781	653 639	722 122	799 392
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	107 383	90 606	90 606	90 606	90 606	90 606	90 606
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)		1 271 481	1 296 761	498 348	0	1 341 470	495 605
Total	6 676 133	7 090 486	6 705 599	5 974 591	5 541 264	7 015 839	6 324 969

Sur le long terme, les concours de l'Etat sont particulièrement instables en raison de l'évolution de la DNP. Le risque est très élevé qu'elle disparaisse à nouveau en deux temps en raison de l'évolution du potentiel fiscal (cf supra): perte de la part majoration (350 262€) et de 50% de la part principale (495 605€) en 2022 puis des 50% restant (495 605€) de part principale en 2023.

Pour autant, les autres concours sont en constante augmentation depuis 2018, parallèlement à l'augmentation de population.

La CAF reste le premier partenaire institutionnel pour les services Scolaire, Périscolaire (608k€ en 2021) et de la Petite Enfance (3,4M€ en 2021) dont 705k€ exceptionnellement liés au dispositif de compensation des pertes de recettes dues au COVID. Le budget 2022 devrait être alimenté à un niveau important, même s'il n'y a pas de compensation COVID prévue au budget, notamment par l'ouverture de nouvelles places de crèche.

L'ARS a compensé 385k€ de frais en 2021 pour le Centre de Vaccination, et compensera en 2022 sur la base de 5 mois d'ouverture.

Par ailleurs, au titre des mesures de soutien aux collectivités pour les pertes de recettes, l'Etat a versé 189k€ en 2021 qu'il n'est pas prévu de retrouver en 2022.

1.3 Subventions et autres recettes de fonctionnement

Les pistes de recherches de subventions (chapitre 74) en fonctionnement sont l'Office Français de la Biodiversité pour l'Atlas de la biodiversité, la région pour l'installation de nichoirs, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour l'audit informatique, la Caisse des Dépôts et Consignations pour le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC), l'Etat pour les services et ressources numériques mises à disposition des écoles dans l'appel à projet numérique, les organismes « Art et Essai » pour les activités du CCYM, la MGP pour la Microfolie.

Les atténuations de charges (chapitre 013) verront disparaître les remboursements d'assurance sur absences du personnel de Sofaxis avec l'arrêt du contrat d'assurance (cf B.1.4 infra).

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) devraient revenir à un niveau global comparable à 2019, les effectifs scolarisés étant en augmentation d'environ 1% de septembre à décembre.

Le CMS a pâti d'une diminution de l'effectif de professionnels de santé. L'activité de soins sera corrélée au nombre de postes de professionnels pourvu.

Les seules évolutions tarifaires décidées en 2021 pour impact en septembre 2021 ont un effet report sur 2022 et concernent : cimetières et colombarium, activités péri et extrascolaires, activités culturelles.

Eu égard à la reprise constatée et attendue de l'inflation, la question peut se poser de l'opportunité de systématiser les évolutions annuelles.

Les loyers ont baissé notamment par diminution du nombre de salles et de la demande au 1^{er} semestre 2021 et devraient reprendre.

1.4 Recettes d'investissement (chapitres 10 et 13)

Le versement du F.C.T.V.A. assis sur les investissements de N-1 est réformé et sera automatisé pour versement au plus tard fin juin 2022.

La Taxe d'Aménagement est l'autre recette majeure impactée par une réforme qui modifie le fait générateur et la temporalité des versements, rendant la ressource budgétaire plus imprévisible.

Concernant le chapitre 13 de Subventions essentiellement de l'Etat, la région, la CAF, la Métropole du Grand Paris par l'intermédiaire du Fonds d'Intervention Métropolitain (FIM), en 2021, la ville a structuré son action de recherche de subvention avec une personne dédiée pour identifier des pistes de financement, valoriser et bonifier des dossiers d'investissement.

Pour 2022, les pistes possibles de l'Etat et la région sont l'informatisation de la Gestion de la Relation Citoyenne (GRC), les caméras de vidéo-protection via le FIPD, une structure d'agrès sportifs en extérieur dits Work Out, le plan de relance numérique dont les TNI, les actions de curage du lac de Sévigné, l'aménagement de la zone refuge LPO, la base vie et le vestiaire du stade Bérégovoy, l'aménagement d'un terrain synthétique, les travaux sur le sol du gymnase Zami et via le Contrat d'Aménagement Régional, la construction de classes dans l'école Bayard tel que dans les APCP (les travaux de Vauban sont inscrits sur 2021).

Le FIM qui a contribué en 2021 à hauteur de 613k€ à la couverture d'investissements (157k€ encaissés et 456k€ reportés) est attendu sur la Microfolie (56k€ déjà attribué), la conversion de chaudières des Conservatoire et Médiathèque du fioul au gaz (31k€ déjà attribué) et l'aménagement du Marché Jacob.

La CAF sera sollicitée au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements (FME) sur le site Sully/Vendôme, pour l'installation de 8 défibrillateurs en crèches, pour le Centre de Loisirs de l'école Vauban 2 et pour le Centre Nature.

2. Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement

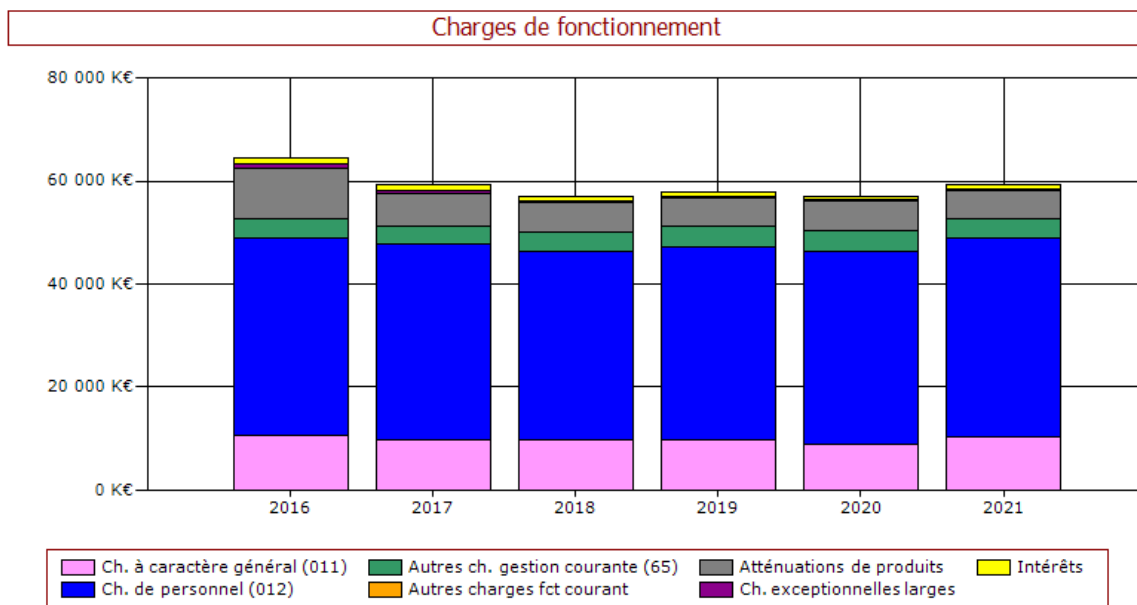
La crise COVID a généré une diminution importante des dépenses en annulant ou différant des prestations et évènements de toutes natures. Les dépenses 2021 devraient être inférieures de 1,9M€ au budget, dont 850k€ sur le chapitre 011 et 840k€ sur le 012. L'exercice 2022 sera construit en anticipant un retour progressif à la normale.

VII. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

VII.1 - Montant des charges de fonctionnement

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges fct courant strictes	52 643	51 183	50 073	51 177	50 500	52 684
Charges à caractère général	10 678	9 873	9 655	9 805	9 002	10 373
Charges de personnel	38 349	37 974	36 770	37 308	37 420	38 447
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	3 616	3 336	3 648	4 064	4 078	3 864
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	9 749	6 302	5 726	5 718	5 713	5 752
Charges fct courant	62 392	57 485	55 798	56 895	56 213	58 436
Charges exceptionnelles larges *	1 002	798	271	220	88	156
Charges fct hs intérêts	63 394	58 283	56 070	57 115	56 301	58 592
Intérêts	1 000	917	845	831	789	738
Charges de fonctionnement	64 394	59 200	56 915	57 946	57 090	59 330

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)



2.1 Dépenses de personnel (chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés)

2.1.1 Structure des effectifs au 31 décembre 2021 pour la ville

COUT ANNUEL	
NBI	155 232,84 €
Régime indemnitaire	3 804 186,20 €
Traitement indiciaire	19 888 109,37 €
Heures supplémentaires	475 804,20 €
Avantages en nature	94 033,78 €
TOTAL	24 417 366,39 €

REPARTITION HOMMES & FEMMES PAR CATEGORIE				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	29	46	224	911
Femmes	64	40	508	

PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	20	116	136	700
Technique	157	157	314	
Culturelle	16	17	33	
Sportive	3	1	4	
Médico-Sociale	1	72	73	
Police municipale	22	5	27	
Animation	29	47	76	
Sociale	0	37	37	

PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	8	9	17	211
Technique	18	40	58	
Culturelle	5	6	11	
Sportive	6	0	6	
Médico-Sociale	1	22	23	
Police municipale	0	0	0	
Animation	5	58	63	
Sociale	0	10	10	
Hors filière	7	16	23	

161

EVOLUTION 2021	
Nbr agt rémunérés	979
Equivalents temps plein	924,04
Départ à la retraite	43
GVT (échelon, grade, promo)	126 546,57 €
Réforme statutaire	84 559,27 €

Structure des effectifs au 31 décembre 2021 pour le Foyer Jean Lebas

COUT ANNUEL	
NBI	3 092,76 €
Régime indemnitaire	44 540,23 €
Traitement indiciaire	258 858,13 €
Heures supplémentaires	10 228,99 €
Avantages en nature	473,34 €
TOTAL	317 193,45 €

REPARTITION HOMMES & FEMMES PAR CATEGORIE				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	0	0	1	11
Femmes	0	1	9	

PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	3	3	11
Technique	1	7	8	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	

PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	0	0	0
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	

EVOLUTION 2021	
Nbr agt rémunérés	11
Equivalents temps plein	11
Départ à la retraite	1
GVT (échelon, grade, promo)	2 954,70 €
Réforme statutaire	745,07 €

2.1.2 Focus sur l'évolution des effectifs au 31 décembre 2021 ainsi que sur le coût financier dédié à l'évolution des carrières du personnel communal : le glissement vieillesse technicité (GVT) mais également les réformes statutaires nationales depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents rémunérés	993	988	978	996	979
Equivalents temps plein	918	907	912	908	924
Ecart équivalents temps plein	-58	-11	+5	-4	+16
Départs à la retraite	24	23	21	18	43
GVT (échelon, grade, promo interne)	150191	177159	131064	133 136	126 546
Réforme statutaire	335000	0	121068	88 340	84559
Revalorisation indiciaire (augmentation du point)	209000	0	0	0	0

On constate une légère diminution du nombre d'agents rémunérés, qui s'explique en partie par le nombre très élevé de départ à la retraite en 2021 et les délais plus longs de recrutement en période de crise sanitaire. Les équivalents temps plein, soit 16 ETP par rapport à 2020, s'expliquent par l'augmentation du nombre de poste à temps complet.

Cette stabilisation globale des effectifs correspond au maintien de l'effort de rationalisation des postes de travail et au souci de maîtriser les dépenses de masse salariale.

En parallèle, la municipalité poursuit son plan pluriannuel de mise en stage.

21 agents ont ainsi accédé au statut de la Fonction Publique Territoriale sur l'année 2021.

Cette mesure statutaire visant à mettre en stage avant titularisation tout agent sur poste vacant, dans les conditions prévues par la Loi, manifeste une volonté de valoriser les agents communaux de Livry-Gargan dont la manière de servir est jugée très satisfaisante mais également répond à la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires.

Le plan pluriannuel de mise en stage sera maintenu en 2022.

Par ailleurs, la carrière des fonctionnaires impacte largement le coût de la Masse Salariale à effectifs constants.

La politique de la collectivité en matière d'avancement de grade et de promotion interne vise à permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un déroulement de carrière et d'être valorisé dans l'acquisition de ses compétences et de sa technicité.

En 2021, les avancements d'échelon, qui s'organisent désormais sur la cadence unique, les avancements de grade et la promotion interne se chiffrent à 126 546 €.

En revanche, le gel du point d'indice s'est poursuivi en 2021.

La relance des réformes statutaires liées au PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) sur 2021 a impacté le budget de la collectivité à hauteur de 84 559 €.

La dernière phase du PPCR a été réalisée en 2021.

2.1.3. Temps de travail au 31 décembre 2021

La durée du travail effectif est légalement fixée à 35 heures par semaine ou 37 heures assorties de 12 RTT.

Les dérogations aux 1607 heures annuelles seront supprimées à compter du 1^{er} janvier 2022 au regard de la Loi de transformation de la FPT du 6 août 2019. Un travail important mais nécessaire sur le temps de travail annuel des agents publics a été mené courant 2021.

2.1.4. Les enjeux de la Masse salariale 2022

Le BP 2021 a consacré 38 922 855€ aux charges de personnel et frais assimilés. La Décision Modificative n°1 a ajouté 359 480€ pour couvrir les postes du Centre de Vaccination, postes remboursés par l'Agence Régionale de Santé en portant le Budget Global à 39 282 695€. Il est proposé que le BP 2022 budgète le BG 2021 augmenté de 3,2 % aux dépenses de personnel afin de couvrir le GVT à hauteur de 262 000€, les réformes statutaires importantes et effectives dès le début de l'année 2022, la revalorisation conséquente du Complément Indemnitaire Annuel (part variable du RIFSEEP liée à l'entretien professionnel) à raison de 331 000 €.

L'augmentation substantielle de la participation employeur à la complémentaire santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2022 passant de 20 € à 40 € par mois et par agent impactera également le BP 2022 à hauteur de 144 000€.

En 2022, le surcoût lié aux scrutins électoraux s'élève à 100 000€.

Sur ce nouvel exercice budgétaire, les efforts de recrutement continueront à porter sur les secteurs de la santé publique et de l'accroissement de l'offre de soins au sein du CMS Simone Veil et de l'éducation.

Deux axes prioritaires de ce mandat étant la jeunesse et la culture, des recrutements seront effectués pour développer ces secteurs.

Enfin, les postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et vacants à ce jour seront pourvus dans les meilleurs délais.

Le Centre de Vaccination est budgété pour 125 000€.

Soit un BP 2022 correspondant à 40 553 753 €.

Au même titre que pour l'exercice précédent, l'objectif principal pour l'année 2022 est la stabilisation des dépenses de masse salariale.

Pour ce faire, il semble nécessaire de poursuivre les actions menées à savoir :

- maintenir l'effort d'adéquation des postes de travail aux besoins de la collectivité et des usagers (nouveaux services, nouveaux métiers),
- poursuivre la gestion rigoureuse des remplacements d'agents absents au plus près des nécessités de services,
- accentuer les mutualisations de compétences et de postes de travail,
- mener une réflexion systématique sur l'opportunité de remplacer les départs à la retraite,
- suivre avec vigilance le recours aux heures supplémentaires, tout en privilégiant la récupération lorsque cela est possible,
- favoriser l'accès des agents toutes catégories confondues aux actions de formation pour maîtriser les technologies, la législation et la technicité de leur poste de travail et ainsi augmenter leur opérationnalité comme leur confort dans le métier exercé.

Le plan de formation 2021/2023 validé à l'unanimité lors du comité technique du 27 novembre 2020 accompagnera la mise en œuvre de ce dernier axe.

Certaines dépenses assimilées à la masse salariale sont par ailleurs incompressibles. Il s'agit des dépenses associées à l'action sociale du personnel communal et notamment l'adhésion au CNAS à hauteur de 186 000 € en 2021, le coût de la médecine préventive s'élevant à 56.000 € en 2021.

Le contrat d'assurance du personnel couvrant les risques Accident du travail, Maladie professionnelle et Décès a été dénoncé au 31 décembre 2021. Il représentait 352 675€ au BP2021. Ce risque sera géré directement par la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022 à hauteur de 226 000€.

Ces dépenses apparaissent au chapitre 012, donc à périmètre comparable.

Si l'effort de maîtrise des coûts de la masse salariale est désormais réel et visible, il n'est pas possible de tout réduire et notamment l'effet financier des mesures législatives appliquées et notamment les réformes statutaires évoquées précédemment.

S'agissant des postes de travail, malgré une tendance chiffrée en préambule de baisse des effectifs, la continuité des services municipaux mais également la qualité du service public rendu aux Livryens justifient leur maintien en nombre conséquent.

Par ailleurs, certains méritent d'être remplacés au motif des taux d'encadrement réglementaires dans les structures de la petite enfance comme dans les accueils périscolaires.

Le partenariat avec l'Education nationale explique également, au-delà de l'intérêt porté aux plus jeunes, l'effort particulier réalisé par la collectivité sur les postes d'ATSEM, effectifs qui augmentent régulièrement au regard des ouvertures de classes et des remplacements de personnel absent. Le même constat s'applique pour les agents de restauration au regard des effectifs inscrits.

2.2 Autres dépenses de fonctionnement

2.2.1 Subventions (chapitre 65 - Autres charges de gestion courante)

Les subventions d'équilibre au CCAS et au Foyer Résidence Jean Lebas, les subventions aux associations seraient maintenues au niveau de 2021.

Le contingent de dépenses du service incendie auprès de la BSPP est annoncé à 806 798€ selon leurs derniers avis, même s'il y a toujours lieu à actualisation pour le solde de l'année antérieure (2021).

Le FCCT est budgété pour 680 000€.

2.2.2 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses 2021 devraient s'élever à 10,4M€ dont – 850k€ de diminutions sur tous types de prestations (dont alimentation, intervenants externes, films et spectacles, nettoyage, prestations) et

tous services (dont Petite Enfance, Scolaire, Restauration, Sports, Centre Nautique, CMS, CCYM) en raison de la crise COVID.

Le budget 2022 devra tenir compte d'actions exceptionnelles renouvelées comme le Centre de Vaccination et nouvelles en matières de :

- Lutte contre les violences faites aux femmes Développement durable
- Audit de sécurité informatique
- Dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE)
- Ouverture d'une MicroFolie
- Réservation de 35 places en crèche
- Externalisation des transports scolaires et d'accueils de loisirs

L'impact des augmentations de prix de l'électricité n'est pas encore chiffré.

2.2.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

FNGIR : pas de modification pour 2022, le FNGIR n'étant pas intégré dans les variables d'ajustement dans la loi de finances. Le reversement reste de 5 706 431€.

FPIC : la ville ne reverse plus de FPIC depuis 2019.

2.2.4 Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts 2021 sont estimés à 693k€ arrondis à 700k€ pour se prémunir d'évolutions sur Livret A (cf infra – IV Structure de la dette – 6 Synthèse – Annexe état de la dette), auxquels s'ajoutent 14k€ de frais sur opérations de trésorerie et 3k€ d'Intérêts Courus Non Echus.

Et cf infra – IV. 1.1 Caractéristiques de l'encours. Graphe Charge prévisionnelle de la dette montrant l'échelle d'intérêts et l'extinction de la dette.

2.2.5 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre comprend les opérations de remboursement sur encaissements de l'année antérieure. Il a été particulièrement sollicité en 2021 pour les spectacles ou inscriptions à diverses activités annulées pour cause de COVID en 2020 et remboursées en 2021, les contentieux en cours, les bourses et prix attribués aux bacheliers, jeunes talents et participants à concours.

2.3. Dépenses d'investissement (chapitres 20, 204, 21 et 23)

Poursuite des 3 Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) ayant débuté en 2021.

Projet d'extension de l'école Vauban : AP/CP de 4.152.000€ dont 4.079.750€ à comptabiliser en 2022 (1.127.750€ disponibles sur CP 2021 + 2.952.000€ sur CP 2022).

Agrandissement de l'école maternelle Bayard : AP/CP de 2.120.000€ dont 2.068.675€ à comptabiliser en 2022 (548.675€ disponibles sur CP 2021 + 1.520.000€ sur CP 2022).

Projet sur le secteur Poudrerie : AP/CP de 6.270.000€ dont 1.460.591€ à comptabiliser en 2022 (400.591€ disponibles sur CP 2021 + 1.060.000€ sur CP 2022).

NB : La constatation du réalisé 2021 nécessitera de délibérer avant le vote du BP2022 pour valider ces montants 2022.

Frais d'études sur implantation d'une future école et d'une évolution de la médiathèque : 200k€

Réhabilitation et l'entretien des bâtiments scolaires et des crèches : 420.000€.

Ecoles : 35k€ de logiciels et 100k€ de matériels TNI et tablettes, 177k€ de mobiliers et équipements dont 37k€ de détecteurs de CO2.

Parc véhicules : 400k€.

Voirie, trottoirs et pistes cyclables : 2,5M€, éclairage public : 250k€

Aménagement du boulevard de Chanzy : 128k€.

Opération de curage du lac de Sévigné : 350k€, études préalables à l'aménagement du site : 105k€ et études pour installation d'îlots de fraîcheur : 39k€.

Etudes préalables à travaux de réaménagement des berges du parc Lefèvre : 105k€.

Création d'un terrain de jeux synthétique à l'AMV : 1,2M€, installation d'agrès sportifs en extérieur ou Work Out : 60k€, réfection du sol du gymnase Zami : 190k€, l'installation d'une base vie et de vestiaires au stade Bérégovoy : 250k€.

Equipements informatiques : 314k€ et licences informatiques : 272k€.

Caméras vidéo : 250k€ et boucle de fibre optique : 240k€.

Finalisation des opérations d'acquisition (au stade de la consignation en 2021 des 2 et 8 rue Albert Thomas : 250k€ et 375k€, et du 102 avenue Aristide Briand : 229k€.

Travaux au CMS : 166k€.

Etudes et maîtrise d'œuvre Maison du Handicap : 500k€.

Equipements Microfolie : 72k€.

IV. Programmation pluriannuelle des investissements

Pour piloter son action, la municipalité souhaite s'inscrire dans une gestion pluriannuelle. La programmation est ajustée chaque année en fonction de l'évolution des projets. Cette stratégie a rapidement porté ses fruits et permis une gestion plus rigoureuse des inscriptions budgétaires. Parallèlement, l'exécution est mieux assurée.

Cette seconde année de mandat est marquée par le maintien d'un haut niveau d'investissement qui permet d'engager des projets structurants de notre mandature et d'améliorer la qualité de vie des Livryens. Cet effort d'investissement se fera pourtant sans dégradation des ratios financiers

Descriptif de l'opération	2020		2021			2022	
	REALISE Dépenses AU 17/12/2020	Réalisé Financements AU 22/07/2020	RC 2020 (15%)	Coût Prévisionnel B 2021	Prévisionnel Financements	Coût Prévisionnel	Prévisionnel Financements
POLITIQUE CADRE DE VIE	4 006 677 €	1 050 000 €	677 637 €	3 387 940 €	252 753 €	3 859 660 €	375 001 €
POLITIQUE SCOLAIRE	2 276 059 €	0 €	3 513 523 €	624 574 €	0 €	7 040 074 €	1 000 000 €
POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE	58 869 €	0 €	859 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €
POLITIQUE SOCIALE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	530 000 €	0 €
POLITIQUE SPORTIVE	47 867 €	56 572 €	0 €	1 518 950 €	550 000 €	1 700 000 €	212 500 €
CULTURE - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE	195 500 €	39 441 €	29 681 €	60 000 €	0 €	145 000 €	0 €
POLITIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE	245 609 €	79 040 €	314 €	250 000 €	0 €	250 000 €	0 €
MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC MUNICIPAL	3 587 519 €	10 000 €	1 547 007 €	2 480 000 €	1 198 504 €	2 500 000 €	0 €
	10 418 099 €	1 235 054 €	5 769 021 €	8 321 464 €	2 001 257 €	16 054 734 €	1 587 501 €

Descriptif de l'opération	2023		2024		2025	
	Coût Prévisionnel	Prévisionnel Financements	Coût Prévisionnel	Prévisionnel Financements	Coût Prévisionnel	Prévisionnel Financements
POLITIQUE CADRE DE VIE	5 210 000 €	325 001 €	2 500 000 €	0 €	2 500 000 €	0 €
POLITIQUE SCOLAIRE	4 500 000 €	0 €	2 800 000 €	0 €	2 500 000 €	0 €
POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
POLITIQUE SOCIALE	2 500 000 €	0 €	0 €	700 000 €	0 €	0 €
POLITIQUE SPORTIVE	580 000 €	0 €	800 000 €	100 000 €	3 000 000 €	0 €
CULTURE - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE	250 000 €	0 €	5 250 000 €	0 €	5 300 000 €	0 €
POLITIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE	250 000 €	0 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €
MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC MUNICIPAL	2 650 000 €	0 €	2 650 000 €	0 €	2 650 000 €	0 €
	15 940 000 €	325 001 €	14 500 000 €	800 000 €	16 450 000 €	0 €

V. Structure de la dette

Rapport sur l'état d'endettement de la Ville de Livry-Gargan

En respect de l'Article L. 2312-1 du CGCT

Dans le cadre de cette délégation et conformément aux dispositions de la circulaire du 25 juin 2010 précitée, il convient :

- ✓ de rendre compte de la situation de la dette de la Collectivité,
- ✓ de présenter la stratégie d'endettement de la Collectivité.

Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2020, la Ville de Livry-Gargan a présenté et voté une délibération conforme à la circulaire du 25 juin 2010 (NOR/IOC/B/10/15077/C), ainsi qu'à la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 et son décret d'application n°2014-984 du 28 août 2014, visant à donner les délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de gestion active de la dette.

Depuis plusieurs années, la Ville de Livry-Gargan s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

1. SITUATION DE L'ENCOURS DE DETTE

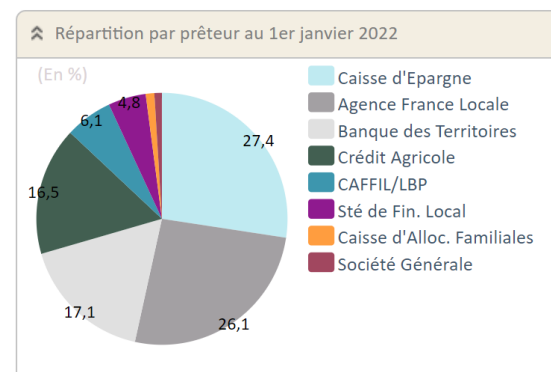
1. Caractéristiques de l'encours au 01/01/2022

L'encours global de dette du Budget Principal au **01/01/2022** s'élève à 31 224 363,30€.

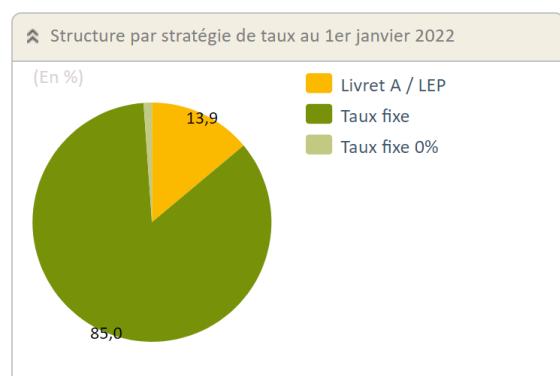
Données Générales

Situation générale	01/01/2022	Prévi. 31/12/2022
Encours	31 224 363,30 €	33 541 615,90 €
dont encours c/164	30 874 041,30 €	33 258 619,90 €
dont encours c/168	350 322,00 €	282 996,00 €
Nbre emprunts	36	37
Disponible emprunt	5 000 000,00 €	- €
Encours <i>swappé</i>	- €	- €
Nbre <i>swap</i>	0	0
Disponible ligne	- €	- €
Durée résid. moyenne	16 ans 6 mois	17 ans 4 mois

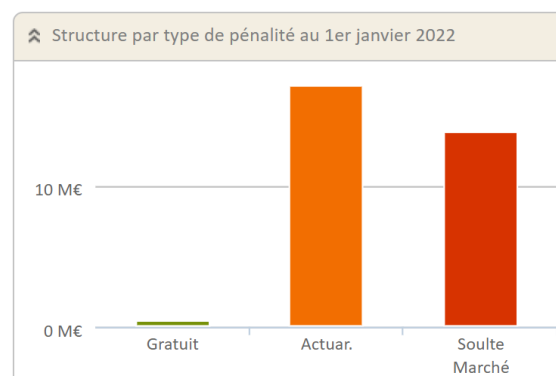
Répartition par prêteur



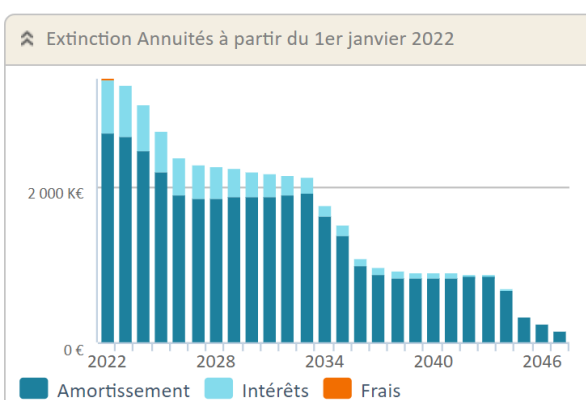
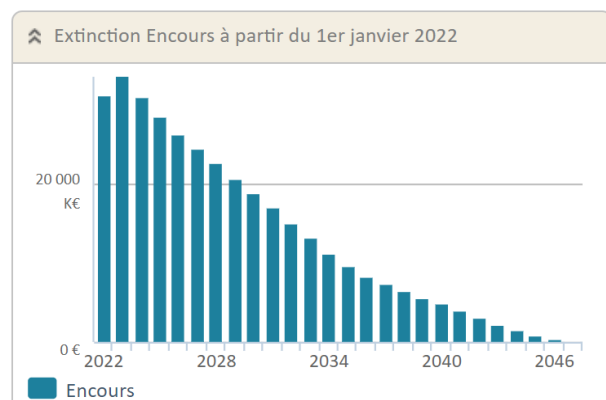
Répartition par stratégies de taux



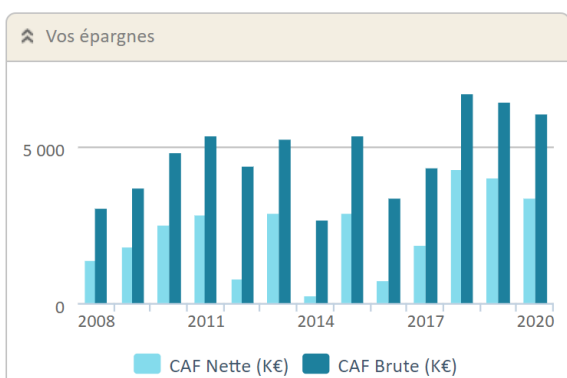
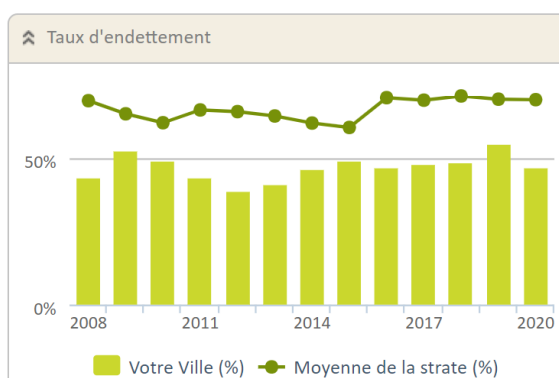
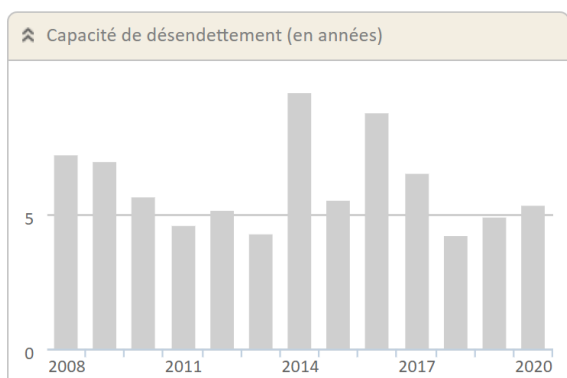
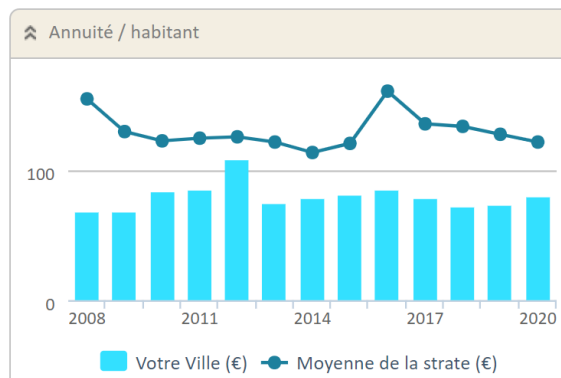
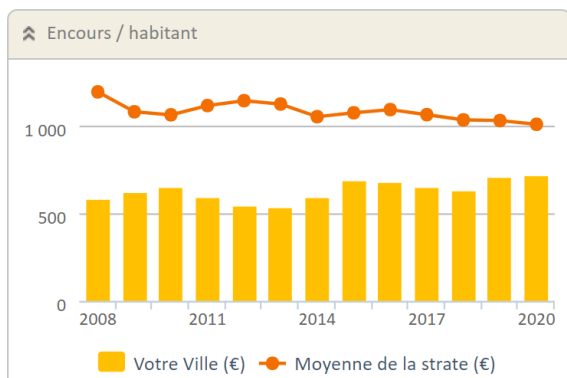
Structure par type de pénalité



Charge prévisionnelle de la dette



Evolution des ratios financiers depuis 2008

(Source : www.collectivites-locales.gouv.fr (Comptes individuels des collectivités locales))

PerfOrm 2022

Evolution des ratios financiers depuis 2008

(Source : www.collectivites-locales.gouv.fr (Comptes individuels des collectivités locales))

Encours / habitant		
Année	Votre Ville (€)	Moyenne de la strate (€)
31/12/2008	587,00	1 196,00
31/12/2009	617,00	1 082,00
31/12/2010	646,00	1 065,00
31/12/2011	588,00	1 118,00
31/12/2012	543,00	1 146,00
31/12/2013	534,00	1 127,00
31/12/2014	594,00	1 054,00
31/12/2015	692,00	1 076,00
31/12/2016	683,00	1 095,00
31/12/2017	647,00	1 066,00
31/12/2018	627,00	1 036,00
31/12/2019	712,00	1 032,00
31/12/2020	719,99	1 011,00

Annuité / habitant		
Année	Votre Ville (€)	Moyenne de la strate (€)
31/12/2008	68,00	154,00
31/12/2009	68,00	129,00
31/12/2010	83,00	122,00
31/12/2011	85,00	124,00
31/12/2012	108,00	125,00
31/12/2013	74,00	121,00
31/12/2014	78,00	113,00
31/12/2015	80,00	120,00
31/12/2016	84,00	160,00
31/12/2017	78,00	135,00
31/12/2018	72,00	133,00
31/12/2019	73,00	127,00
31/12/2020	79,57	121,00

Capacité de désendettement (en années)			
Année	Encours (K€)	CAF Brute (K€)	Capa. Désend. (anné)
31/12/2008	21 962,61	3 042,00	7,2
31/12/2009	25 742,47	3 679,00	7,0
31/12/2010	27 180,45	4 801,00	5,7
31/12/2011	24 706,00	5 341,00	4,6
31/12/2012	22 494,32	4 355,00	5,2
31/12/2013	22 460,04	5 219,00	4,3
31/12/2014	25 133,33	2 638,00	9,5
31/12/2015	29 735,24	5 362,00	5,5
31/12/2016	29 617,61	3 359,00	8,8
31/12/2017	28 501,64	4 343,00	6,6
31/12/2018	28 013,11	6 656,00	4,2
31/12/2019	31 841,35	6 436,00	4,9
31/12/2020	32 198,67	6 023,00	5,3

Taux d'endettement		
Année	Votre Ville (%)	Moyenne de la strate (%)
31/12/2008	43,06	69,49
31/12/2009	52,40	65,01
31/12/2010	49,12	62,00
31/12/2011	43,46	66,37
31/12/2012	38,63	65,77
31/12/2013	40,73	64,28
31/12/2014	46,20	61,88
31/12/2015	49,16	60,41
31/12/2016	46,55	70,55
31/12/2017	47,78	69,65
31/12/2018	48,60	71,11
31/12/2019	54,63	70,02
31/12/2020	46,55	69,86

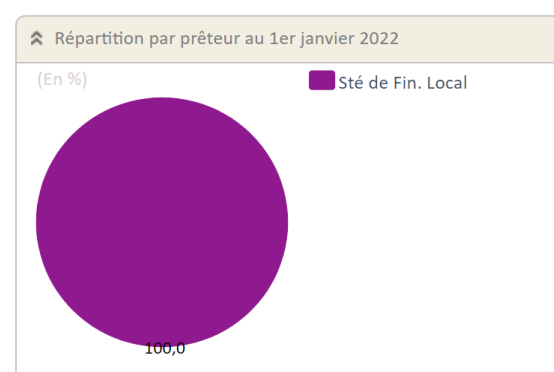
Vos épargnes		
Année	CAF Nette (K€)	CAF Brute (K€)
31/12/2008	1 362,00	3 042,00
31/12/2009	1 799,00	3 679,00
31/12/2010	2 487,00	4 801,00
31/12/2011	2 797,00	5 341,00
31/12/2012	773,00	4 355,00
31/12/2013	2 844,00	5 219,00
31/12/2014	219,00	2 638,00
31/12/2015	2 845,00	5 362,00
31/12/2016	705,00	3 359,00
31/12/2017	1 841,00	4 343,00
31/12/2018	4 272,00	6 656,00
31/12/2019	4 004,00	6 436,00
31/12/2020	3 330,00	6 023,00

L'encours global de dette du Budget Jean Lebas au **01/01/2022** s'élève à 8 083,15€.

Données Générales

Situation générale	01/01/2022	Prévi. 31/12/2022
Encours	8 083,15 €	1 616,47 €
<i>dont encours c/164</i>	8 083,15 €	1 616,47 €
Nbre emprunts	1	1
Disponible emprunt	- €	- €
Encours <i>swappé</i>	- €	- €
Nbre <i>swap</i>	0	0
Disponible ligne	- €	- €
Durée résid. moyenne	1 an	1 jour

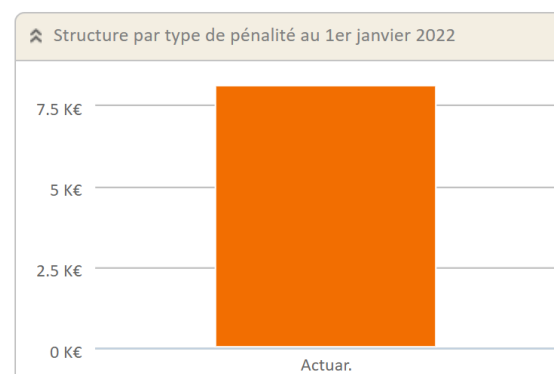
Répartition par prêteur



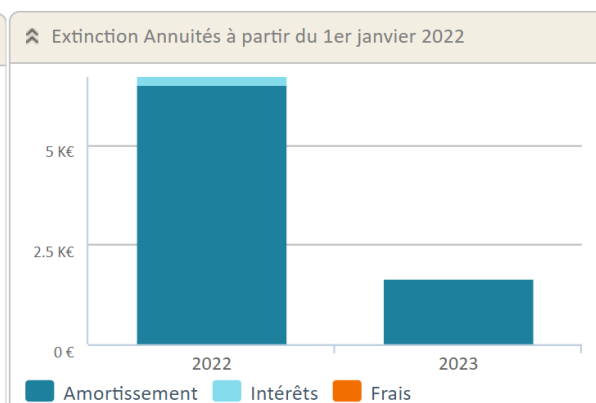
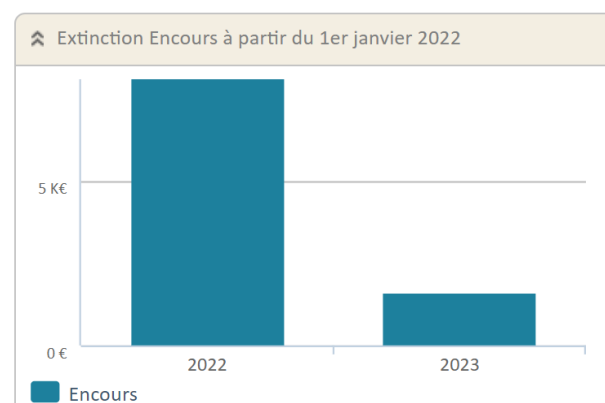
Répartition par stratégies de taux



Structure par type de pénalité



Charge prévisionnelle de la dette



2. Eléments synthétiques sur la gestion de la dette

✓ Budget Principal

L'encours de dette du Budget Principal au 01/01/2022 s'élève à 31 224 363,30€ et porte sur 36 contrats d'emprunt.

Au 01/01/2022, les indicateurs de durée et de performance sont les suivants :

- la durée résiduelle moyenne est de 16 ans et 6 mois du fait des durées d'amortissement longues mises en place sur le Budget Principal pour le financement des investissements structurants (durée de remboursement initiale de 25 ans) ;
- le taux moyen sur 2021 s'élève à 2,29% du fait des nouveaux financements souscrits depuis 2019.

Au 01/01/2022, la répartition par prêteur montre un partenariat avec :

- les établissements mutualistes (Groupe Caisse d'Épargne et Groupe Crédit Agricole avec respectivement 27,5% et 16,5% de l'encours) ;
- l'Agence France Locale (établissement dont la Ville est membre depuis 2015) avec plus de 26% de l'encours du fait du rachat de créances DCL en 2018 mais également les nouveaux financements mis en place depuis 2019.
- et la Banque des territoires avec plus de 17% de l'encours (incluant notamment le financement du Groupe Scolaire Lucie Aubrac en 2014) ;

Depuis le démantèlement de Dexia le 1^{er} février 2013, l'encours souscrit auprès de la SFIL et de DCL (établissements issus du démantèlement) est en extinction dans l'encours de la Ville avec près de 5% de l'encours pour la SFIL au 01/01/2022 (l'encours DCL a été cédé à l'Agence France Locale en 2018). En effet, c'est désormais l'établissement La Banque Postale qui commercialise les nouveaux financements en remplacement de Dexia ; ces financements une fois mis en place sont ensuite gérés avec les encours SFIL par CAFFIL. L'encours CAFFIL/LBP représente plus de 6% au 01/01/2022.

P.m. : La Ville a ainsi souscrit le 14/12/2015 un financement long terme auprès de La Banque Postale pour 2 500 000€ sur le Budget Principal (cf. emprunt n°374). Ce dernier a ensuite été cédé à la CAFFIL en 2017.

Au 01/01/2022, la répartition par stratégie de taux fait apparaître une prépondérance de taux fixe (y compris les taux fixe à 0,00% de la Caisse d'Allocations Familiales) portant sur plus 86% de l'encours du Budget Principal générant ainsi une sécurité budgétaire pour la Ville.

Seuls près de 14% de l'encours du Budget Principal porte sur des indexations court terme ; il s'agit ici de l'index Livret A (taux d'intérêt réglementé fixé par la Banque de France). Cet index a été révisé le 1^{er} février 2020 à 0,50% et reste encadré par la Banque de France. Il devrait évoluer à 0,80% au 1^{er} février 2022.

Au 01/01/2022, l'encours du Budget Principal porte uniquement sur la classification Gissler 1A.

Au 01/01/2022, l'extinction de l'encours se termine en 2047 avec le complet remboursement des emprunts n°385 et n°386 (La Banque Postale) et de l'emprunt n°387 (Agence France Locale) portant sur le financement des investissements 2021.

Pour l'exercice 2022, le montant des annuités porterait sur 3,377 M€ dont :

- 2,683 M€ de remboursement de capital ;
- 0,693 M€ de charges d'intérêts et 1,5 K€ de frais.

Rappel sur l'exercice 2021 :

Au 01/01/2021, l'encours de dette du Budget Principal s'élevait à 32 244 342,52€.
La durée résiduelle moyenne était de 17 ans et le taux moyen s'établissait à 2,72%.

Pour l'exercice 2021, le montant des annuités a porté sur 3,338 M€ dont :

- 2,598 M€ de remboursement de capital ;
- 0,739 M€ de charges d'intérêts et 1,4K€ de frais.

✓ **Budget Annexe Jean Lebas**

L'encours de dette du Budget Jean Lebas au 01/01/2022 s'élève à 8 083,15€ et porte sur 1 emprunt s'éteignant le 1^{er} janvier 2023.

Pour l'exercice 2022, le montant des annuités porterait sur 6 688,60€ dont :

- 6 466,68€ de remboursement de capital ;
- 221,92€ de charges d'intérêts.

3. Opérations menées au cours de l'exercice 2021**1. Budget Principal****Nouveaux financements long terme :**✓ **Nouveaux emprunts vs consultation 2020** (hors financements Caisse d'Allocations Familiales)

La Ville de Livry-Gargan a lancé une consultation portant sur 1 340 000 € en février 2020. A l'issue de cette consultation, la Ville a retenu deux nouveaux emprunts.

Rappel

La Ville a ainsi mobilisé, le 06/07/2020, l'emprunt n°382 auprès de la Banque des territoires pour 1 005 000 € intégralement affectés au Budget Principal. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,92%
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 01/10/2020
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une soulte de marché

La Ville a également souscrit, le 15/07/2020, auprès de l'Agence France Locale, l'emprunt n°381 pour 335 000 € intégralement affectés au Budget Principal. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,13%
- Mobilisation des fonds possible entre le 15 juillet 2020 et le 21 juin 2021
- Versement automatique des fonds le 21 juin 2021
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 20/09/2021
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

La Ville de Livry-Gargan a lancé une consultation complémentaire portant sur 250 000 € en octobre 2020. A l'issue de cette consultation, la Ville a retenu un nouvel emprunt auprès de l'Agence France Locale intégralement affectés au Budget Principal. Les caractéristiques sont :

- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,19%
- Mobilisation des fonds possible entre le 23 novembre 2020 et le 31 mars 2021
- Versement automatique des fonds le 31 mars 2021
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 26/06/2021
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

⇒ La Ville a ainsi consolidé les 2 financements souscrits auprès de l'Agence France Locale de 335 000€ et de 250 000€ respectivement les 21/06/2021 et 31/03/2021.

✓ Nouveaux emprunts vs consultation 2021 (hors financements Caisse d'Allocations Familiales)

La Ville de Livry-Gargan a lancé une consultation portant sur 3 000 000 € en juin 2021. A l'issue de cette consultation, la Ville a retenu deux nouveaux emprunts.

La Ville a souscrit, le 09/07/2021, auprès de La Banque Postale, l'emprunt n°385 pour 1 500 000 € intégralement affectés au Budget Principal. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,96%
- Mobilisation des fonds possible entre le 23 juillet 2021 et le 25 juillet 2022 (phase de mobilisation *revolving*)
- Versement automatique des fonds le 25 juillet 2022
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 01/11/2022
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

La Ville a également souscrit, le 09/07/2021, auprès de La Banque Postale, l'emprunt n°386 pour 1 500 000 € intégralement affectés au Budget Principal. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,96%
- Mobilisation des fonds possible entre le 2 septembre 2021 et le 2 mars 2022 (phase de mobilisation *revolving*)
- Versement automatique des fonds le 2 mars 2022
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 01/07/2022
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

La Ville a utilisé temporairement la phase de mobilisation du 22/11/2021 au 23/12/2021 à hauteur de 1 500 000€.

La Ville de Livry-Gargan a lancé une consultation portant sur 2 000 000 € en octobre 2021. A l'issue de cette consultation, la Ville a souscrit, le 16/12/2021, auprès de l'Agence France Locale, l'emprunt n°387 pour 2 000 000 € intégralement affectés au Budget Principal. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,89%
- Mobilisation des fonds possible entre le 18 novembre 2021 et le 30 décembre 2022
- Versement automatique des fonds le 30 décembre 2022
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 20/02/2023
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

✓ Opérations de gestion de dette

La Ville n'a pas réalisé d'opérations de gestion active de dette (arbitrages d'index, remboursements anticipés partiels ou totaux) au cours de l'exercice 2021.

Nouveaux financements court terme :

La Ville de Livry-Gargan n'a pas renouvelé sa ligne de trésorerie de 5 000 000€ en juillet 2021 du fait des capacités de mobilisation des emprunts nouvellement souscrits.

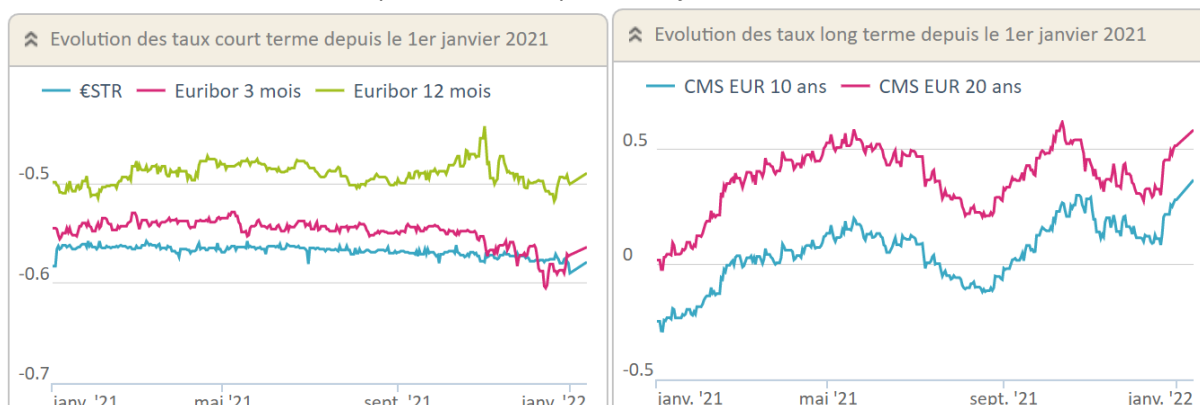
2. Budget Annexe Jean Lebas

Sur le Budget Annexe Jean Lebas, la Ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt ni de ligne de trésorerie sur l'exercice 2021.

Aucune opération de gestion active n'a été réalisée sur l'exercice 2021.

4. Situation sur les marchés / Evolutions des références européennes court et long terme sur 2021

Historique des taux depuis le 1^{er} janvier 2021



P.m. : nouvelle référence du marché au jour le jour, l'€ster, publié quotidiennement par la Banque Centrale Européenne depuis le 02/10/2019, a vocation à se substituer à l'Eonia au 1^{er} janvier 2022.

Repères de marché			
Conditions de marché au 12/01/2022			
	Dernier	Veille	
€STR	-0,579%	-0,579%	→
Euribor 3 mois	-0,570%	-0,564%	↗
Euribor 12 mois	-0,489%	-0,490%	↘
CMS EUR 2 ans	-0,261%	-0,261%	→
CMS EUR 10 ans	0,381%	0,369%	↗
CMS EUR 30 ans	0,529%	0,511%	↗
Taux refi de la BCE	0,000%	0,000%	→
Inflation FR Hors Tabac	2,800%	2,800%	→
Livret A	0,50%	0,50%	→

© PerfOrm 2022

L'économie en 2022 s'engage dans une reprise contrastée. Les redémarrages des pays ou zone économiques se font à des rythmes différents, mettant sous tensions les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les pénuries, d'abord cantonnées à quelques marchés très spécifiques (semi-conducteurs notamment), s'étendent à l'ensemble des secteurs, et conduisent à une hausse des prix dont l'énergie, gaz et électricité en premier lieu, n'est que le dernier maillon. Cette hausse des prix se reflète dans l'inflation (variation annuelle de l'indice des prix à la consommation). Pour le mois de novembre 2021, l'inflation hors tabac s'est établie à 4,9% en Europe et à 2,8% en France (l'inflation américaine est supérieure à 4% depuis l'été 2021).

Les Banques Centrales tentent de rassurer les marchés en mettant en avant le caractère temporaire de ces poussées inflationnistes, mais les signaux d'alertes sur les pénuries se multiplient et tirent les prix vers le haut. Les Institutions Monétaires souhaitent se positionner sur une stratégie intermédiaire, avec une baisse des rachats d'actifs pour éviter la surchauffe, mais sans pour autant casser la reprise par une restriction monétaire trop importante... sans compter que l'endettement a fortement augmenté ces dernières années, et qu'une hausse des taux trop importante mettrait en danger l'ensemble des acteurs économiques.

Si la Banque Centrale Européenne (BCE) prépare une réduction des rachats d'actifs, notamment dans le cadre des rachats d'urgence liés à la crise sanitaire (PEPP), une hausse des taux directeurs n'est pas attendue avant fin 2022 voire 2023.

- A court terme, les taux court terme européens devraient rester bas, et *a priori* négatifs.
- A long terme, si la volatilité est importante, les taux long terme sont clairement remontés en 2021 et devraient poursuivre cette hausse au fur et à mesure de la normalisation des politiques monétaires.

5. Observatoire des conditions de financement

En 2021, la plupart des consultations se sont bien passées, avec un taux de couverture moyen autour de 400%. L'absence de grands emprunteurs comme les Départements du fait des élections de mi-2021, mais aussi de recettes plus importantes que prévues (notamment DMTO), a conduit à une concurrence importante entre les prêteurs pour atteindre leurs objectifs.

Les établissements utilisant une structure de refinancement de type Foncière ont souvent pu proposer les meilleures conditions financières. Dans ce modèle, sont concernés :

- ✓ La Banque Postale (LBP), désormais filiale de la Banque des territoires avec laquelle elle constitue un pôle public puissant (revendiquant 50% de parts de marché) cède ses emprunts à CAFFIL. En 2021, LBP a représenté 15% des offres, et 30% des encours retenus.
- ✓ La Compagnie de Financement Foncier (CFF), établissement du groupe BPCE, est venue concurrencer La Banque Postale sur les grands volumes (supérieurs à 2 M€) grâce à des conditions financières très basses. En 2021, la CFF regroupe 11% des offres, mais 30% des propositions retenues. Cet établissement permet ainsi au groupe BPCE d'augmenter ses parts de marché en 2021.
- ✓ Dans une moindre mesure, l'Agence France Locale suit le même fonctionnement, et permet encore de proposer de bonnes conditions financières.

Face à cela, le Crédit Agricole, Arkéa et plus encore la Société Générale sont en recul.

Le recours aux plateformes (Loanbox ou CapVeriant) permet d'augmenter les interlocuteurs. Certains emprunteurs ont ainsi atteint un taux de couverture de 1000%... mais les conditions financières restent encore pour la plupart au-dessus du marché. De nombreuses réponses, mais peu d'offres retenues.

Devant répondre aux exigences RSE, les établissements bancaires proposent de plus en plus d'offres dédiées à ces problématiques :

- ✓ La Banque des territoires, en premier lieu, distribue des enveloppes financées par la Banque Européenne d'Investissement. Les critères d'accès à ces « **financements bonifiés** » sont cependant stricts, et le dossier nécessite d'être travaillé en amont.
- ✓ La Banque Postale distribue des « **prêts Verts** » dont l'accès est plus souple qu'avec l'enveloppe BEI, mais qui nécessitent toutefois de définir, y compris dans un financement globalisé, quelques projets éligibles.
- ✓ Arkéa et la Caisse d'épargne proposent des « **prêts à impact** », qui vont au-delà des enjeux environnementaux, mais s'intéressent de façon plus large aux stratégies de gouvernance. Etablis sur un certain nombre d'objectifs, ces emprunts peuvent bénéficier d'une bonification en fonction de l'atteinte (ou non) de ces derniers.
- ✓ L'Agence France Locale (AFL) s'oriente vers des **émissions « responsables »** et distribue des « prêts verts » globalisés.

L'amortissement sur 20 ans est devenu la norme (en remplacement du 15 ans), avec plus de 50% des offres retenues sur cette durée. A l'exception de la Société Générale, tous les établissements peuvent faire des offres à 25 voire 30 ans.

Malgré la hausse des taux, les taux fixes proposés restent attractifs.

Baromètre Orféor fin décembre

Rating emprunteur	15 ans	Var.*	20 ans	Var.*	25 ans	Var.*	30 ans	Var.*
Très bon	0,67%	↗	0,75%	↗	0,80%	↗	0,86%	↗
Moyen	0,78%	↗	0,85%	↗	0,94%	↗	1,05%	↗
Dégradé	0,85%	↗	1,00%	↗	1,09%	↗	1,23%	↗

6. En synthèse

La situation financière de la Ville mais également la structure saine et maîtrisée de sa dette ont inscrit la Ville dans un contexte favorable pour obtenir des conditions de financement très compétitives.

Le profil de remboursement de la dette laisse des marges de manœuvre pour les financements des investissements des années à venir.

Le Besoin / la Capacité de Financement

L'encours de dette périmètre Ville + budget Annexe Foyer Résidence Jean Lebas au 01/01/2022 est estimé à 31 224 363€ en raison de la mobilisation de 1 623 600€ d'emprunt courant 2021 (NB : 3 000 000€ d'emprunts souscrits restent à mobiliser en 2022). Déduction faite de 2 706 466,68€ de remboursement de capital, la capacité de financement 2022 est estimée à +5 293 533€.

BESOIN DE FINANCEMENT									
	RECETTES EMPRUNT 1641-16441-16818			DEPENSES EMPRUNT 1641-16818			BESOIN DE FINANCEMENT		
	VILLE	FRJL	TOTAL	VILLE	FRJL	TOTAL	VILLE	FRJL	Montant
2015	7 100 000,00	0,00	7 100 000,00	2 516 777,79	18 133,35	2 534 911,14	4 583 222,21	-18 133,35	4 565 088,86
2016	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 654 021,71	14 383,35	2 668 405,06	-154 021,71	-14 383,35	-168 405,06
2017	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	2 501 508,28	13 133,35	2 514 641,63	-1 101 508,28	-13 133,35	-1 114 641,63
2018	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	2 384 054,80	13 133,35	2 397 188,15	-684 054,80	-13 133,35	-697 188,15
2019	6 279 720,00	0,00	6 279 720,00	2 424 025,60	13 133,30	2 437 158,90	3 855 694,40	-13 133,30	3 842 561,10
2020	3 289 560,00	0,00	3 289 560,00	2 629 537,87	6 466,68	2 636 004,55	660 022,13	-6 466,68	653 555,45
2021	1 623 600,00	0,00	1 623 600,00	2 578 164,53	6 466,68	2 584 631,21	-954 564,53	-6 466,68	-961 031,21
2022	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	2 700 000,00	6 466,68	2 706 466,68	5 300 000,00	-6 466,68	5 293 533,32

Pour 2021, deux types d'instruments financiers ont été utilisés pour les problématiques de financement : à court terme via une ligne de trésorerie de 5M€ de juillet 2020 à juillet 2021, puis avec deux emprunts à option de tirage de 1,5M€ chacun. L'un prend fin en mars 2022 et l'autre en juillet 22.

Pour 2022, il est envisagé de contracter 0,5M€ sous forme d'emprunt classique fléché vers la Maison du Handicap, et 4,5M€ sur les 5M€ d'emprunts 2022 sous cette forme d'option de tirage, d'où la nécessité d'ouvrir deux fois le même montant de crédits, soit 4,5M€ en dépenses et en recettes pour la partie tirage (impact budgétaire neutre) et 4,5M€ en recettes pour la partie emprunt. NB : les deux emprunts à option de tirage de 2021 font aussi l'objet de réinscription de crédits en recette et dépense pour $2 \times 1,5M€ = 3M€$.

Ceci explique les montants très élevés inscrits au BP, mais dont le solde net est de 5M€.

VI. Evolution de l'épargne – Financement des investissements

Quelques rappels sur les indicateurs utilisés :

- Epargne de gestion

L'épargne de gestion résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exception des charges d'intérêts de la dette.

- Epargne brute (ou capacité d'autofinancement brute)

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

- Epargne nette (ou capacité d'autofinancement nette)

L'épargne nette résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Les différents niveaux d'épargne s'améliorent fortement en 2021 en raison d'une bonne tenue des recettes fiscales comme contributions, droits de mutation et droits de voirie, des aides COVID de l'Etat et de la CAF et le retour de la Dotation Nationale de Péréquation. Parallèlement, les dépenses

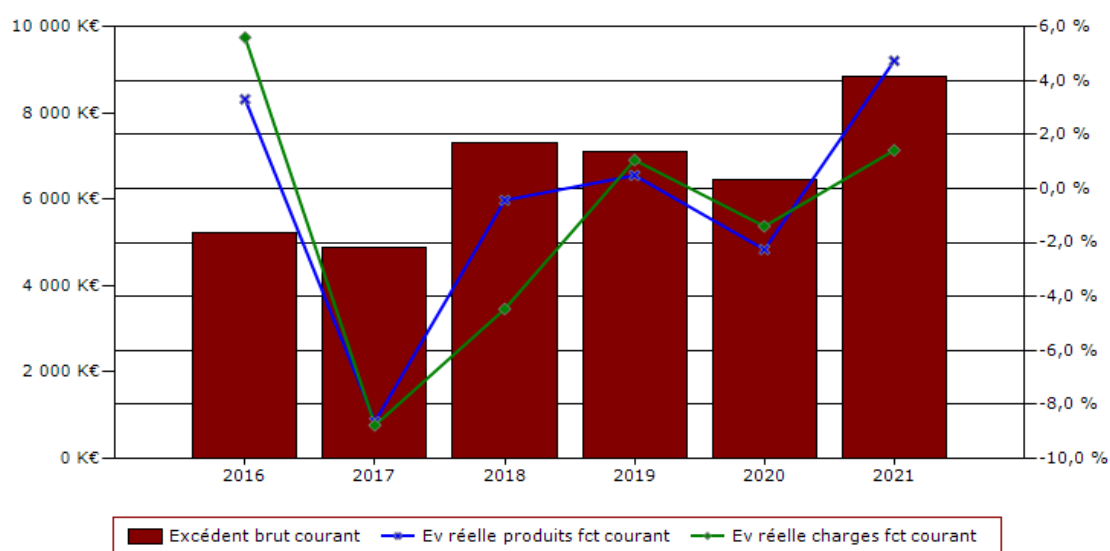
ont été moindres pour cause COVID et en personnel pour les vacances non effectuées ou pour postes non pourvus suite à départs.

CHAINE DE L'EPARGNE

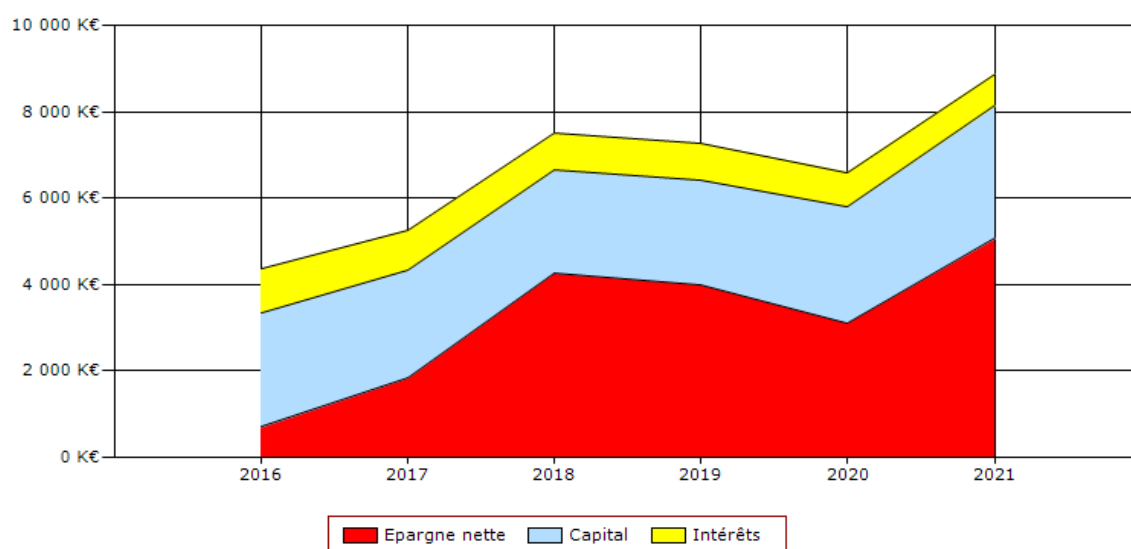
CHAINE DE L'EPARGNE						
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement courant	67 613	62 385	63 109	63 989	62 668	67 278
- Charges de fonctionnement courant	62 392	57 485	55 798	56 895	56 213	58 436
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	5 221	4 900	7 311	7 093	6 455	8 841
+ Solde exceptionnel large	-862	360	190	174	144	46
= Produits exceptionnels larges*	140	1 158	462	394	232	202
- Charges exceptionnelles larges*	1 002	798	271	220	88	156
= EPARGNE DE GESTION (EG)	4 359	5 260	7 501	7 267	6 600	8 887
- Intérêts	1 000	917	845	831	789	725
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 359	4 343	6 656	6 436	5 811	8 163
- Capital	2 654	2 502	2 384	2 432	2 694	2 598
= EPARGNE NETTE (EN)	705	1 841	4 272	4 004	3 117	5 565

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Excédent brut courant



Marges d'épargne



- Couverture du capital par l'épargne brute

Rapport entre l'épargne brute et le remboursement annuel de capital. Cet indicateur mesure le taux de couverture du remboursement de capital par l'épargne brute. Il doit être supérieur à 1 et un ratio qui augmente est un indicateur qui s'améliore.

- Ratio de capacité de désendettement ou couverture de l'encours de dette par l'épargne brute (en années)

Encours de dette au 31 décembre / épargne brute.

Ce ratio répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Un ratio qui augmente est donc un indicateur qui se dégrade.

Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette.

Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant. En 2021, il serait de 3,8.

- Durée apparente de la dette (en années)

Encours de dette au 1^{er} janvier / remboursement annuel de capital.

Ce ratio répond à la question : quelle est la durée moyenne de remboursement de la dette en années. Elle serait de 12,4, du fait de nouveaux emprunts souscrits sur 25 ans.

INDICES DE COUVERTURE

COUVERTURE DU CAPITAL PAR L'EPARGNE BRUTE						
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	3 359	4 343	6 656	6 436	5 811	8 149
Capital	2 654	2 502	2 384	2 432	2 694	2 598
Couverture du capital	1,3	1,7	2,8	2,6	2,2	3,1

COUVERTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR L'EPARGNE BRUTE (en années)						
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours corrigé de la dette (au 31/12)	29 521	28 486	27 755	31 603	32 199	31 224
Epargne brute	3 359	4 343	6 656	6 436	5 811	8 163
Encours corrigé / Epargne brute (années)	8,8	6,6	4,2	4,9	5,5	3,8

DUREE APPARENTE DE LA DETTE						
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours corrigé de la dette (au 01/01)	29 632	29 521	28 486	27 755	31 603	32 199
Capital	2 654	2 502	2 384	2 432	2 694	2 598
Encours corrigé / Capital (années)	11,2	11,8	11,9	11,4	11,7	12,4

VII/ Le Budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas et l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Ce budget n'a pas d'impact significatif sur les tendances développées ci-dessus pour le budget Ville. Le total de Dépenses réelles de fonctionnement est estimé à 794 829€ en 2021 soit 1.3% du budget Ville. Pour 2022, une nouvelle convention avec SEQUENS (ex-France Habitation) devrait permettre de faire porter des travaux de réhabilitation des bâtiments de logements en investissement par SEQUENS en contrepartie d'une contribution en fonctionnement par le FRJL du niveau des contributions antérieures. C'est la participation de la Ville qui équilibre le budget. Les travaux d'investissement à charge FRJL pour réhabilitation de logements après changement de résidents sont à financer par la capacité d'autofinancement, niveau à abonder comme chaque année en fonction du résultat 2021 et de son affectation. Le total des Dépenses réelles de fonctionnement, après 776 876€ en 2019, et 859 127€ en 2020, est estimé à 794 829€. Les dépenses de personnel sont impactées par l'absence de remplaçant de la directrice. La tendance 2022 est donc à la hausse par rapport au

réalisé 2021 avec un tableau d'effectifs pourvu. Les économies sur personnel et autres dépenses vont augmenter l'excédent de résultat à reporter et à affecter.

En Recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté, après 834 400€ en 2019, et 868 175€ en 2020, l'estimation est de 896 878€ en 2021. Ces éléments font que le besoin de subvention d'équilibre de la Ville ne devrait pas augmenter et pourrait même diminuer.

CONCLUSION

Comme pour l'année 2021, la ville grâce à sa gestion maîtrisée, garde des marges de manœuvre pour continuer l'élan amorcé en 2021 concernant sa relance économique, sociale et écologique. En 2022, la ville va poursuivre son rôle dynamique au travers de projets ambitieux sur les secteurs de l'éducation, le développement durable, la santé, le handicap, la sécurité et la petite enfance.

Le budget 2022 de la ville de Livry-Gargan sera maîtrisé et dynamique :

- en accentuant nos dispositifs d'intervention** auprès de la Métropole et du Territoire ainsi qu'auprès de la Région et du Département pour monter des projets et obtenir des financements
- **en investissant de façon dynamique et réfléchie** dans des projets touchant au plus près les Livryens dans leur cadre de vie, l'éducation, la santé, le développement durable
- **en s'engageant** encore davantage dans la transition environnementale avec des choix de dépenses ayant un impact positif sur l'environnement ;
- en apportant une aide renforcée aux plus fragiles**, notamment aux familles dans le besoin, et à tous ceux qui sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire.
- en poursuivant **une gestion financière exemplaire**.